

## GERER LES RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LES COLLECTIVITES ET LES ECO-ORGANISMES

**Mardi 20 novembre 2018**  
**9H30 – 17H30**

### Public :

Formation réservée à un public de cadres et techniciens chargés des relations avec les collectivités et les éco-organismes

**Pré requis :** connaissance de base des principes de la commande publique française, ainsi que du système français de la Responsabilité élargie du producteur (REP)

### Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- De mieux comprendre les rôles respectifs des acteurs du système français de la Responsabilité élargie du producteur (REP)
- De connaître ses droits et ses obligations vis-à-vis des éco-organismes et/ou des collectivités, bénéficiaires des soutiens des éco-organismes
- De se poser les bonnes questions lors de la rédaction d'une réponse à un appel d'offres de services de collecte, de tri, de traitement, de négoce des déchets (marché public / délégation de service public)
- De connaître ses droits au recours en cas de non sélection de sa candidature
- De connaître ses droits et ses obligations vis-à-vis de la collectivité dans le cadre de l'exécution du contrat, et notamment en cas d'évolution du contexte économique dans lequel s'exécute le marché
- De gérer une résiliation du contrat administratif

### Durée et déroulement :

1 journée (7 heures)

### Nombre de stagiaires :

12 stagiaires maximum

## Contenus de formation et modalités pédagogiques

### - Matinée : Relations contractuelles avec les éco-organismes

- Acteurs de la REP et leurs rôles respectifs :
  - metteurs sur le marché,
  - consommateurs,
  - éco-organismes (opérationnels vs financeurs),
  - collectivités,
  - entreprises de recyclage
- Encadrement juridique des relations entre différents acteurs de la REP :
  - agréments ministériels,
  - contrats privés,
  - marchés publics, etc.
- Contrats conclus par les Eco-organismes avec les Collectivités et leurs répercussions les Industriels de traitement de déchets
- Contrats conclus par les Eco-organismes avec les Industriels de traitement de déchets

### Après-midi : Relations contractuelles avec les collectivités

- Rappel des différentes variétés de contrats administratifs et des règles générales applicables à leur passation
  - Marchés publics, concessions et délégations de service public
  - Obligations générales de mise en concurrence : portée, exclusion et risques contentieux
- Démarche de prospection commerciale et obligations de mise en concurrence Déroulement d'une procédure de mise en concurrence : les points clés
  - Présentation des différentes procédures de mise en concurrence : procédures adaptées, négociées, appel d'offres, etc.
  - Sécuriser la régularité de son dossier de candidature et de son dossier d'offre
  - Les règles applicables à l'appréciation et à la notation des dossiers par les collectivités
  - Les documents et informations susceptibles d'être obtenus auprès de la collectivité à l'issue de la procédure
- Les voies de contestation et de recours en cas de rejet de sa candidature ou de son offre Exécution du contrat administratif
  - Comment défendre ses droits en cas de différend d'exécution ?
  - Quelles évolutions peuvent être imposées et comment ? (élargissement du périmètre contractuel, théorie d'imprévision)
  - Quelles évolutions doivent être convenues et comment ?
  - Modalités d'évolution du contrat administratif : avenant, cession
- Fin du contrat administratif
  - Modalités de reconduction (tacite ou expresse)
  - Causes et modalité de la résiliation

## Modalités de contrôle des prérequis et d'individualisation

- Interaction au cours de la session sur des situations réelle rencontrées / Partage des solutions

## Ressources pédagogiques :

- Support power point
- Cas pratiques

## Lieu et moyens techniques :

- Salle disposition en U
  - Paper board
- Salle équipée wifi  
Vidéo projecteur avec une prise HDMI pour brancher un PC

## Encadrement pédagogique :

**Evguenia Dereviankine** : Avocat associée, UGGC Avocats – Départements « Environnement » et « Douane & Logistique » (3 avocats spécialisés) – Conseil spécialisé des entreprises de traitement des déchets sur les questions propres aux cycles de vie des déchets (REP, fiscalité des déchets, transport et transferts transfrontaliers de déchets, traçabilité des déchets, responsabilité des acteurs de la chaine de gestion des déchets) et à la gestion des installations classées – Correspondant permanents de la Commission européenne (DG Environnement) dans le domaine du Transfert Transfrontalier de Déchets (Waste Shipment Regulation) – Membre du Partenariat d'innovation européen sur les matières premières (EIP on Raw Materials)

**Franck Lepron** : Avocat associé, UGGC Avocats – Département « Droit public des affaires » (12 avocats spécialisés) – Conseil spécialisé des entreprises sur le droit de la commande publique et des contrats publics (concessions, marchés publics, marchés de partenariat).

## Contrôle de l'assiduité

- Feuilles d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation de fin de stage

## Evaluation

Modalités d'évaluation :

- Quiz et séances questions/réponses sur l'évaluation environnementale et l'outil
- Mises en situation

## Tarif

400 HT soit 480€ TTC/stagiaire adhérent incluant le déjeuner du midi  
600 HT soit 720€ TTC/stagiaire non adhérent incluant le déjeuner du midi

**FORMAREC**

101 rue de Prony - 75017 Paris | Tél : 01 40 54 01 94

[accueil@formarec.fr](mailto:accueil@formarec.fr)

SIRET : 328 760 244 00033